

Compte-rendu détaillé

Le 7 février deux mille vingt-deux, à 20h00, les membres du Conseil Municipal se sont réunis en séance ordinaire à la mairie sous la présidence de Monsieur André LANUSSE-CAZALÉ, Maire de GARLIN.

Étaient présents : Mesdames : Chantal Ferrando, Julie Sabran, Francine Lahore, Joëlle Préchacq-Latreyte, Christelle Saulnier, Marie-Anne Sommesous, Marguerite Vogt.

Messieurs : André Lanusse-Cazalé, Claude Artigues, Pierre Labrosse, Mikaël Bernadet, Jean-Claude Tucoulou.

Excusés : Anthony Jegou (pouvoir à P. Labrosse), Jean-Jacques Cérissère (pouvoir à Claude Artigues)

Secrétaire de séance : Chantal Ferrando

1°) Objet : Approbation du compte rendu de la séance du conseil municipal du 13/12/2021

André Lanusse-Cazalé : Vous avez tous reçu le compte-rendu ? Avez-vous des remarques ?

Christelle Saulnier : J'ai une remarque quant à la délibération qui concerne l'ancien presbytère. Pendant la séance du 13 décembre dernier, je n'ai pas compris que la vente était actée contrairement à ce qui est indiqué dans le compte-rendu. Je ne comprends pas d'autant plus qu'à l'issue du conseil municipal, il a été adressé un mail à la commission pour lui accorder un délai supplémentaire pour travailler sur le chiffrage.

ALC : On a parlé de cession, pas de vente. On peut très bien envisager une convention avec un organisme HLM, il existe plusieurs modèles de cession.

CS : Pourquoi donner du délai à la commission presbytère si cela ne sert à rien ?

ALC : Cela ne servait pas à rien. Il était indispensable de continuer à travailler pour avoir des chiffres. On a besoin de chiffres pour avancer, voir vers quoi on tend et comprendre si on est dans l'erreur.

CS : C'est une étude alors ? L'APGL est venu visiter, pourquoi ? dans le but de la rénovation ? de la cession ? Je suis désolée mais je ne comprends toujours pas. L'APGL va faire un chiffrage et l'organisme HLM va également établir un chiffrage ?

ALC : C'est plus qu'une étude. Il y a plusieurs modèles possibles entre la location et la vente. On a besoin de chiffres pour travailler. On reparlera de ce point un peu plus tard, cette question est à l'ordre du jour.

D'autres remarques ?

Jean-Claude Tucoulou : J'émet une réserve sur le compte-rendu. Je ne suis ni contre ni pour mais je suis réservé.

J'avais transmis des observations pour modification. Elles n'ont pas été prises en compte. D'autres remarques, apparemment transmises par Jean-Jacques, ont été intégrées au compte-rendu. Pas les miennes, je ne comprends pas. On m'a répondu par mail que le compte-rendu ne serait pas modifié au regard de mes remarques.

ALC : Je n'étais pas d'accord avec les propositions de modifications.

JCT : Par ailleurs, quant au point qui portait sur le presbytère, ma compréhension au moment du vote ne correspond pas à ce qui a été rédigé. Ce n'est pas sain quand on traite un sujet aussi complexe

de ne pas avoir de proposition rédigée à étudier en séance. Quand c'est le cas, je propose qu'on valide les grandes lignes du texte à intervenir tous ensemble en séance.

ALC : Je prends note. Le compte-rendu est donc validé, je vous remercie.

2°) Objet : Transformation de la Poste en Agence Postale Communale

Monsieur le Maire rappelle la délibération n°14 de la séance du 13 décembre 2021 portant sur l'acquisition du bâtiment de La Poste. Ladite délibération a été transmise pour suite à donner au service immobilier de la Poste.

Pour rappel, la commune se porte acquéreur à un prix de 90 000 €. Ce prix prend en considération deux points :

- L'état du bâtiment et les futurs travaux d'aménagements nécessaires à l'opération de création d'un pôle administratif ;
- La résiliation contractuelle du rez-de-chaussée par le Réseau de la Poste afin d'y installer une agence postale communale.

Le dossier de vente de l'immeuble au profit de la Commune va être proposé à la validation de la Direction Régionale de la Poste Immo. Afin de justifier la continuité du service public postal, il est demandé de présenter à cette occasion la validation par le conseil municipal de la transformation du Bureau de Poste en Agence Postale Communale.

Aussi, il est proposé aux membres de l'assemblée de valider la transformation du bureau de Poste en agence postale communale.

Où l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, VALIDE la transformation du bureau de Poste en agence postale communale.

(votants : 12 exprimés : 14 pour : 14 contre : 0 abstention : 0)

Ainsi délibéré les jours, mois et an ci-dessus.

JCT : Le projet va entraîner un besoin de personnel ?

ALC : Oui bien sûr. Nous sommes en réflexion sur le mode de fonctionnement des locaux. Au prochain conseil municipal, je vous formulerai une proposition d'organisation. On aura vraisemblablement besoin d'un poste à temps complet. Je souhaite que la personne recrutée pour l'agence postale communale s'occupe également des titres d'identité notamment pour décharger Céline qui réalise actuellement une permanence. Je préfère qu'elle se concentre sur les gros dossiers.

JCT : On recherche un profil particulier ? Il s'agit d'un poste polyvalent ?

ALC : La personne doit avoir la fibre sociale et le sens de l'accueil. Il s'agit bien sûr d'un poste polyvalent. La Poste délivre une formation pour les missions dévolues à la future agence postale communale.

CS : Il n'y aura plus de gestion bancaire ?

ALC : Si, les retraits et dépôts seront possibles dans la limite de 500 €. Les opérations de compte courant seront toujours réalisables.

JCT : Cela ne nécessite pas un agrément de la Poste pour l'agent ?

ALC : Non.

Claude Artigues : J'ai des questions de la part de Jean-Jacques concernant l'aménagement du bâtiment : l'office de tourisme peut-il rouvrir un espace ? Peut-on prévoir une permanence du conciliateur de justice ? une permanence d'avocats ? Il émet également des doutes par rapport au déménagement des services du CCAS.

ALC : Pour le tourisme, j'ai fait remarquer qu'il n'y avait rien sur Garlin contrairement à d'autres communes. Il y a déjà une permanence d'avocats une fois par mois en mairie. L'espace France services donne également beaucoup de premiers renseignements aux administrés.

Julie Sabran : Il y a une permanence info droits à Arzacq, cela peut être indiqué aux usagers.

ALC : Par rapport à l'organisation, la réflexion actuelle nous a fait évoluer et on envisage le maintien du CCAS en mairie et un éventuel transfert des services du SIAD au nouveau pôle. J'ai rencontré le personnel du SIAD pour leur en parler. Cette option présente également un intérêt financier. Je vous distribue le plan prévisionnel des locaux.

Mikaël Bernadet : Le montant de 90 000 € porte uniquement sur l'acquisition ?

ALC : Oui, le montant des aménagements est en sus. Cela fait l'objet de la délibération suivante.

CS : Existe-t-il une contrepartie de la Poste pour les opérations passées en leur nom par la commune ?

ALC : Cela fait partie de la négociation qui va être menée prochainement.

JCT : Faut-il prévoir des vestiaires ?

ALC : Non il n'y en a pas besoin.

3°) Objet : Création d'un pôle administratif : demande de participation au titre de la DETR

Monsieur le Maire rappelle aux membres de l'assemblée le projet de création d'un pôle administratif.

Ce pôle sera situé en face de la Mairie et permettra aux usagers de bénéficier sur une unité de lieux de toute une gamme de services administratifs qui pourront ainsi pour certains pérenniser leurs permanences.

Monsieur le Maire souligne l'importance d'entreprendre une rénovation et des aménagements du bâtiment pour organiser un lieu qui sera partagé entre plusieurs entités : antenne France Services, espace numérique, agence postale communale, service des passeports et cartes d'identité, services du CCAS. Le centre administratif pourra également accueillir la permanence avocats qui se tient mensuellement en mairie depuis un mois.

Monsieur le Maire explique qu'il s'est attaché les services d'un architecte qui a estimé le montant des travaux à prévoir pour cette opération.

Le coût total prévisionnel est fixé à 141 770.87 € HT. Les dépenses sont détaillées par poste ci-dessous :

Estimation du montant des travaux par poste	Montants (€ H.T.)
Démolition et évacuation des gravats	3 000.00 €
Plomberie, chauffage, sanitaires	43 931.75 €
Electricité	16 682.08 €
Menuiseries	30 161.04 €
Faux-plafonds	11 560.00 €
Doublage des murs extérieurs	7 968.00 €
Cloisons	11 000.00 €
Revêtement de sol souple	7 560.00 €
Peintures	9 908.00 €
TOTAL	141 770.87 €

Monsieur le Maire demande l'approbation du Conseil Municipal et l'autorisation de formuler la demande de financement de la Dotation d'équipements des territoires ruraux (DETR) auprès des services de l'État au titre du maintien des services publics en milieu rural,

Aussi, le plan de financement prévisionnel de cette opération serait le suivant :

Financement	Montants (€ H.T.)
DETR (40%)	56 708.35 €
Autofinancement	85 062.52 €
TOTAL	141 770.87 €

Le Maire invite l'Assemblée au débat et au vote quant à ce projet de réhabilitation.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **APPROUVE** la réhabilitation du bâtiment et le projet de création d'un pôle administratif,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à demander les subventions nécessaires au financement de ce projet.

(votants : 12 exprimés : 14 pour : 14 contre : 0 abstention : 0)

Ainsi délibéré les jours, mois et an ci-dessus.

CS : On part sur un système de pompe à chaleur, ne pourrait-on pas partir sur des panneaux

solaires ?

ALC : Ce n'est pas exclu. On est aujourd'hui pressé pour le dépôt du dossier, la date butoir étant au 15 février. C'est à étudier. Je ne l'inscris pas car pour moi il s'agit d'une opération blanche. On percevra une location ou on paiera moins d'électricité.

Pierre Labrosse : Ce n'est peut-être pas rentable. Le SIVOS a réalisé une étude sur un projet un peu similaire, il n'y avait pas été donné suite. Il aurait fallu renforcer la charpente à cause du poids des panneaux et cela revenait finalement très cher.

JCT : Il existe des subventions intéressantes sur le solaire.

ALC : Tout à fait mais les subventions portent aujourd'hui sur des équipements chers.

JCT : On ne fait pas état de la sécurité incendie.

ALC : Ce n'est pas détaillé mais c'est prévu. Par exemple, les portes d'entrée sont coupe-feu.

CS : Les devis sont faits ?

ALC : L'estimation a été établie sur la base de devis qui sont proches de la réalité mais je pense qu'on dépensera un peu moins.

JCT : Qui assurera la maîtrise d'ouvrage ? La mairie ? On ne fait pas mention de maîtrise d'œuvre dans le projet de délibération ?

ALC : Oui la maîtrise d'ouvrage sera assurée par la mairie. On n'a pas encore le chiffrage pour la maîtrise d'œuvre. Ce sera un forfait appliqué sur la base des travaux.

Marie-Anne Sommesous : Ce sont les seules subventions qui peuvent être obtenues sur ce projet ?

ALC : J'en ai parlé au département mais le problème est que si on leur présente un dossier pour l'aménagement de bâtiments, notre droit est bloqué pour trois ans. Il faut bien choisir les dossiers à déposer, si on veut rénover et aménager l'étage de la médiathèque en école de musique, on a peut-être intérêt à privilégier ce dossier.

Chantal Ferrando : Nous ne percevons pas d'aide de France Services ?

ALC : Non.

JS : On a des nouvelles de l'espace numérique ?

ALC : C'est compliqué, on y travaille actuellement.

PL : C'est dommage que les autres communes ne participent pas au projet.

4°) Objet : Avis sur le pacte de gouvernance (CLLB)

ALC : *Le document préparé par les services de la CCLB a été transmis par mail à tous les membres de l'Assemblée. Avez-vous des remarques ?*

MAS : *Concrètement cela nous apporte quoi ?*

ALC : Le document fait état du fonctionnement des instances de la CCLB. La CCLB est une force de représentation pour les communes. C'est une entité importante, plus la communauté de communes est forte et mieux les communes sont représentées.

Il est demandé au conseil municipal d'émettre un avis sur ce document.

Avis favorable à l'unanimité.

(votants : 12 exprimés : 14 pour : 14 contre : 0 abstention : 0)

5°) Objet : Budget communal : remboursement par le SIVOS des charges d'électricité de l'école maternelle

Le Maire expose à l'assemblée que les frais d'électricité de l'école maternelle sont supportés par le SIVOS.

Le compteur électrique mesurant les consommations de l'école maternelle est commun avec le stade. Cette particularité tient au fait que la compétence scolaire appartenait autrefois à la Commune de Garlin avant qu'elle ne soit transférée à l'ex-Communauté de Communes du Canton de Garlin puis au SIVOS aujourd'hui.

L'abonnement étant au nom de la Commune, c'est elle qui règle les factures en totalité avant de demander le remboursement de la consommation de l'école par le titulaire de la compétence. Le calcul est réalisé sur la base des relevés d'un compteur totalisateur mesurant uniquement la consommation électrique du stade. Les futurs travaux de rénovation de l'école maternelle, à intervenir en 2023, intégreront la mise en place d'un compteur électrique propre à l'école maternelle.

Aussi, il convient de demander le remboursement par le SIVOS les frais d'électricité de l'année 2021 pour un montant de 12 270.69 €

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, AUTORISE le Maire à se faire rembourser les charges d'électricité de l'école maternelle par le SIVOS de la région de Garlin pour l'année 2021 pour un montant de 12 270.69 €.

(votants : 12 exprimés : 14 pour : 14 contre : 0 abstention : 0)

Ainsi délibéré les jours, mois et an ci-dessus.

6°) Objet : Décision sur le devenir du presbytère

ALC : Avant de parler du presbytère, je vais vous faire un petit tableau de la situation financière. Le problème est notre capacité de financement et d'emprunt. Je vous ai listé tous les projets, leurs coûts et les recettes attendues.

Si on veut réaliser les projets sur lesquels nous nous sommes engagés, il faut trouver l'argent nécessaire. La commune est déjà liée par plusieurs emprunts et on ne peut pas emprunter au-delà de notre capacité. Il faut avoir aussi en mémoire qu'on s'était engagé à ne pas mettre en difficulté la commune à la fin de la mandature.

D'une manière générale, on part à la recherche de partenariats financiers et de subventions mais rien n'est acquis et cela reste insuffisant pour financer nos projets. Nous avons besoin de fonds, la commune dispose de foncier et j'estime que la solution est de vendre du patrimoine pour financer nos projets.

JCT : Nous avons des terrains à vendre. Qu'en est-il ?

ALC : Nous avons à la vente quatre terrains à 15 000 € chacun. On détient un autre terrain, mais je ne sais pas combien il peut nous rapporter. Il fait un hectare mais on ne peut le vendre que si on l'aménage ce qui sous-entend des dépenses supplémentaires avant même la vente.

CS : Je reviens sur les terrains vendus à 15 000 €. D'autres terrains se sont vendus sur la commune à 25 000 €. Pourquoi 15 000 € ?

ALC : Ce prix est en cohérence avec le prix du marché, on s'était renseigné en amont sur des terrains similaires. Cela fait plusieurs mois que ces terrains sont à vendre, ils ne se vendront pas mieux si on en augmente le prix.

CS : Je m'interroge par rapport aux subventions et à petites villes de demain (PVD). Les subventions espérées intègrent la plus-value de PVD ?

ALC : Il n'existe pas de budget spécifique à PVD, c'est un label. C'est néanmoins important car cela nous a permis d'obtenir le fonds friches pour le restaurant. Le fait d'être estampillé PVD nous permet d'être prioritaire par rapport aux demandes formulées par les autres collectivités.

CA : Jean-Jacques souhaitait savoir, en rapport à PVD, quand une commission composée d'élus et de membres associatifs allait être créée ?

ALC : Je ne sais pas. Cela fait partie des choses à faire comme la mise en place de délégués de quartiers. Le covid ne nous a pas aidé, on a été pris par le centre de vaccination. On doit le faire mais on a priorisé autre chose.

Pour en revenir au presbytère, je veux qu'une décision définitive soit prise ce soir.

J'ai vu passer le mail de Jean-Claude à l'APGL, cela ne me convenait pas. Je ne dis pas ça pour toi Jean-Claude mais uniquement parce que je veux des chiffres. Je ne veux pas attendre trois mois de plus pour obtenir un chiffrage. J'ai donc adressé un mail par l'intermédiaire de Céline à l'APGL et nous en avons eu en réponse un prix au m² qui s'élève à 2 050 € HT. La surface à traiter selon votre projet est de 260 m². On est subventionné jusqu'à 50 % uniquement si on fait de l'habitat à vocation sociale. Habitat 64 est venu regarder le bâtiment. Pour eux, il y a assez de logements sociaux sur Garlin et ils ne paraissent pas intéressés. D'après eux, un logement social créé dans cet immeuble pourrait rapporter 500 € par mois et par appartement.

Pour ma part, je ne pense pas que réaliser trois appartements dans ce bâtiment soit une bonne idée, il ne s'y prête pas. En ce qui me concerne, j'estime qu'on ne doit pas garder ce bâtiment.

MB : Je n'ai pas eu cette information de l'APGL, je ne sais pas quoi ajouter. Toutes ces données sont importantes et si on veut réaliser notre programme il faut effectivement faire des choix en tenant compte de notre capacité d'emprunt limitée.

ALC : Les chiffres énoncés sont une base de travail à l'instant T, ils ne sont pas destinés à être

relayés. Peut-être qu'ils ne seront plus avérés dans trois mois. En tout cas, je reste ouvert à toute discussion avec vous tous.

MB : La démonstration est très bien. Vaskene nous avait donné un même ordre de grandeur. On voit bien que l'opération n'est pas équilibrée économiquement.

CS : C'est dommage que ces éléments ne soient communiqués que maintenant. On aurait dû les avoir dès le départ, la commission est partie à l'aveugle.

PL : Je ne suis pas d'accord avec toi sur ce point. André a été très clair au moment de la création de la commission. Il a toujours dit que la commune avait besoin de 100 000 € et de l'argent de la vente de la maison de la piscine, c'est important pour la commune. Mais dans un deuxième temps on a attiré notre attention parce que le presbytère a du cachet et qu'il est occupé par le FAR. Chacun est libre de s'exprimer clairement mais il ne faut pas que ça laisse de traces entre nous.

CA : Je ne suis pas d'accord pour la vente. Je le dis clairement. Jean-Jacques pose également la question du rôle attribué à la commission. Beaucoup de personnes viennent me voir, m'interrogent et me font part de leur désaccord sur la vente de ce bâtiment.

ALC : Pour ma part, c'était très clair, j'avais adressé un courrier à la commission en disant qu'on avait besoin des 100 000 € que pourrait nous rapporter la vente. Vous vouliez garder le bâtiment, la question était alors très simple : comment fait-on financièrement et quelle solution permettait de dégager ces 100 000 € ?

CS : La question est de prioriser les choses. Je comprends bien que nous devons avancer sur les projets. Le coût du restaurant est important. Cela me choque qu'on attende de trouver un repreneur pour finaliser le coût du projet. Il s'agit d'argent public.

ALC : Le repreneur va payer un loyer, les travaux seront remboursés. Il y avait unanimité pour la réhabilitation, il faut revitaliser le centre-bourg. On recherche avant tout la redynamisation de la commune, on doit être attractif.

CS : C'est un coût énorme pour la commune.

ALC : On va percevoir un loyer, cela ne coûtera rien à la commune au bout du bout.

CA : J'aurais préféré revendre le restaurant plutôt que de vendre le presbytère.

ALC : Non, surtout pas. Je me suis engagé sur ce dossier. Nous sommes élus pour 4 ans et nous étions tous d'accord sur les projets. Après notre intention était de revendre au repreneur et de percevoir le prix que cela nous a coûté. On vendra le bâtiment restauré.

JCT : Le prix de vente fixé à 100 000 € me semble faible mais c'est peut-être en raison de l'état de la charpente.

ALC : Des estimations ont été faites par des agences immobilières. Il y a beaucoup de travaux.

CS : Ça me paraît être sous-évalué. S'il faut vendre, il faut le faire au prix du marché.

ALC : Les taux sont remontés et de très belles maisons se sont vendues sur la commune à des prix qu'on pourrait juger bas.

MB : On peut aussi comparer au bâtiment acheté à la Poste 90 000 €.

CA : Jean-Jacques n'avait pas compris qu'on débattrait de la vente ce soir.

ALC : On va valider ensemble les grandes lignes de la délibération.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le Code Général de la Propriété des Personnes Publiques ;

Monsieur le Maire expose aux membres de l'Assemblée que la Commune est propriétaire d'un immeuble à usage d'habitation et d'un jardin attenants situés sur les parcelles cadastrées section AH 386 et AH 125.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal d'en approuver la vente.

Une estimation de ce bien a été réalisée par deux agences immobilières et il en ressort que la commune pourrait le mettre en vente à un prix de 100 000 € net vendeur.

Où l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- **DÉCIDE de la mise en vente de l'immeuble situé rue Gambetta sur la parcelle cadastrée section AH 386, à un prix plancher de 100 000 € net vendeur étant entendu que la vente se fera au plus offrant**
- **DIT que la mise en vente sera annoncée au public et ouverte à tous,**
- **DÉCIDE de la publication de l'offre par les moyens légaux et habituels avec un délai d'option de 2 mois à compter de la publication. En cas d'absence de candidature sous un délai de 3 mois, le Conseil Municipal sera consulté pour délibérer sur le retrait de l'offre ou sur une prolongation du délai accordé pour se porter candidat ou pour une révision du prix de mise en vente.**
- **DÉCIDE de la création d'une commission ad hoc chargée d'étudier les offres à recevoir dans ce cadre. Ladite commission sera composée de Chantal Ferrando, Julie Sabran, Jean-Claude Tucoulou, Christelle Saulnier, Maguy Vogt, Jean-Jacques Cérésère et Claude Artigues.**
- **AUTORISE Monsieur le Maire à engager la procédure de mise en vente et le CHARGE de toutes les formalités nécessaires à la réalisation de cette opération, étant précisé qu'une seconde délibération devra attribuer la cession dès qu'un acquéreur aura été choisi.**

(votants : 12 exprimés : 14 pour : 11 contre : 3 – Claude Artigues, Jean-Jacques Cérésère, Christelle Saulnier - abstention : 0)

Ainsi délibéré les jours, mois et an ci-dessus.

CS : Je vous remercie pour le débat de ce soir. C'était concret et intéressant

JCT : Il me semble important d'échanger ensemble sur les projets entre les séances du conseil.

Questions diverses

ALC : Je passe la parole à Claude pour le point sur les travaux de la commission espaces et bâtiments public éclairage public et cimetière.

CA : La commission ne s'est pas réunie. Néanmoins j'ai travaillé avec Marie-Noëlle et Céline

sur la reprise d'anciennes concessions au cimetière. Nous n'avons pas terminé le travail, ce n'est pas évident de repérer les concessions abandonnées, les tombes ne sont plus systématiquement fleuries pour la Toussaint.

Toujours au cimetière, nous aurons à traiter prochainement du problème du désherbage. Bientôt, nous n'aurons plus le droit d'utiliser de produits phytosanitaires. Peut-être qu'on peut solliciter l'interco pour mutualiser une solution ou une acquisition de matériel en fonction de ce qui sera validé.

JCT : A Carrère, il y a du gazon synthétique dans les allées.

PL : Oui, nous n'aurons plus droit au phytosanitaire. Je vais me rendre à une démonstration avec Cédric à Pau d'une société qui propose d'enherber les allées du cimetière. Elle l'a réalisé à Pau et va traiter un autre cimetière prochainement. Nous irons voir.

Par ailleurs, nous devons parler des arbres situés place de la Liberté. Les dalles se soulèvent à cause des racines. C'est dangereux pour les usagers et surtout les personnes âgées. Il faut s'occuper de ça avant que quelqu'un ne tombe. Les agents techniques proposaient d'arracher les arbres et de les remplacer par des espèces avec des racines en pivot. Je vous invite tous à réfléchir et on en parle au prochain conseil.

A l'occasion des travaux de la rue des Pyrénées, des anciens rails ont été mis à jour. Ils ont été tronçonnés par l'entreprise LABORIE qui nous a fourni un devis quant à leur sablage.

On a prévu de conserver une portion de rails pour la mairie et l'Arasclat. À la suite de l'article transmis par Jean-Claude à la presse, on a reçu quelques demandes. Concrètement, on fait quoi : des presse-papiers ? Le devis pour sabler le rail s'élève à 1 900 €. On le fait ?

ALC : C'est important qu'on garde un souvenir. Il faut chiffrer ce que ça représente, Pierre tu regardes avec Jean-Claude ce que ça coûte et on revoit ça tous ensemble à la prochaine séance.

CS : On pourrait peut-être envisager un projet culturel ou une sculpture. Il me semble qu'il y avait eu quelque chose dans ce sens à Portet. De plus, cela pourrait être subventionné.

ALC : C'est à voir.

PL : Sur les travaux de la rue des Pyrénées, cette semaine les enrobés des trottoirs et du ralentisseur seront réalisés. L'enrobé de la route se fera en suivant.

L'enfouissement des réseaux est finalisé.

On a été interpellé sur la largeur du carrefour de la rue Loumagne et les attaques de rue. Le département et l'APGL ont vérifié et la largeur de voie est bien réglementaire.

ALC : Le problème aujourd'hui c'est que les travaux ne sont pas terminés. C'est trompeur et on a l'impression visuellement que la route est étroite. Quand les plots seront enlevés, l'enrobé et le marquage au sol réalisés, on va gagner 40 cm de chaque côté. L'objectif était d'avoir une circulation fluide, douce et sécurisée à la fois pour les véhicules, les piétons et les vélos.

Il faut aussi souligner le travail remarquable de la COLAS qui a fait preuve de beaucoup de disponibilité, de compréhension et d'amabilité envers les riverains.

CS : Au dernier conseil municipal, on a voté l'achat d'une parcelle. Cela ne sert finalement à rien. A ce niveau, il sera difficile pour les véhicules de se croiser.

PL : Les riverains ne veulent pas de passage piéton devant chez eux. D'autres riverains sont satisfaits de la réduction de la largeur de la voie ce qui entraînera forcément une réduction de la vitesse. La rue des Pyrénées sera en ligne continue. Les gens rouleront moins vite.

JCT : Je souhaiterais que l'on parle de la commission Bastides lors du prochain conseil.

ALC : C'est noté.

L'ordre du jour étant épuisé, plus aucune question n'étant soulevée, Monsieur le Maire lève la séance du Conseil Municipal est levée à 22h30.